



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception : 0 4 0 9 2 0 2 3	
	Dossier complet le : 0 9 1 1 2 0 2 3	
	N° d'enregistrement : 2023-7298	
	a sinegisticinent i	
1	Intitulé du projet	
	Premier Boisement de 7.4ha de terrain agricole en Chên	e sessile et Cèdre de l'Atlas
	3	
_		
2	identification du (ou des) maitre(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1	Personne physique	
	Nom	
		Prénom(s)
	MOREAU	Prénom(s) Raymond
	MOREAU	. ,
2.2	MOREAU Personne morale	. ,
2.2		. ,
2.2	Personne morale	Raymond
2.2	Personne morale	Raymond Raison sociale
2.2	Personne morale Dénomination	Raymond
2.2	Personne morale Dénomination N° SIRET	Raymond Raison sociale
2.2	Personne morale Dénomination	Raison sociale Type de société (SA, SCI)
2.2	Personne morale Dénomination N° SIRET Représentant de la personne morale : Madame	Raison sociale Type de société (SA, SCI) Monsieur

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47C	Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols - Projet soumis à examen au cas par cas : Premier boisement d'une superficie totale de plus de 0,5 hectares.
	Commune de Vernantes dans le Maine et Loire (49) Surface parcelle : 7.4ha de Chêne sessile et Cèdre de l'Atlas

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

)ui	\checkmark	Non
/ui		11011

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

O:		N I
()()	✓	Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Premier Boisement de 7.4ha de terrain agricole en Chêne sessile et Cèdre de l'Atlas
- Boisement à destination de production forestière et utilisation du produit bois sur la parcelle car le propriétaire de 77 ans arrête son activité agricole. Il souhaite valoriser ses terres tout en conservant la gestion, accompagné d'une coopérative forestière.
- Description de l'état actuel : Pluviométrie annuelle de 647.9mm et température moyenne annuelle 12.4°C Culture de maïs non récolté, sol brun, sablo-argileux, sans éléments grossiers, pH 6
- Par rapport au contexte pédo-climatique et au réchauffement, les essences forestières adaptées sont le Chêne sessile et le Cèdre de l'Atlas

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à mettre en production les parcelles agricoles en garantissant la ressource à destination de la filière bois ainsi que de créer un patrimoine forestier au propriétaire.

Dans son état actuel, il ne génère plus de bénéfice social et éconimique. C'est une des raisons pour laquelle l'agriculteur arrete son activité et valorise ses terres.

Ce projet s'inscrit donc dans le cadre de la valorisation de ses terres, il participera à l'absorption du CO2 atmosphérique (puit de carbone) et pourra participer à l'amélioration de la continuités forestièrs et de la diversité des milieux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

I	Toutes les haies en bordure le parcelles sont conservées pour le boisement. Maintien d'une bande enherbée de 10 mètres en bordure de l'habitation et du milieu probablement humide. Maintien d'une bande de 5m pour le reste du tour de la parcelle.
	La parcelle ZX5 de 7.4ha, pour une surface réelle plantée de 6.3ha en Chêne sessile avec 20% de Cèdre de l'Atlas espacement 4m par 1.50m (1600t/ha)
1 1 1	Les travaux de boisement sont réalisés sur la période automne/hiver hors période de nidification et de sensibilité pour la faune. Il y aura un passage de disquage puis la plantation sera faite à la main. Mise en place de protections individuelles contre les chevreuils pour les feuillus et Trico pour les résineux (répulsif à base de graisse de mouton). Entretien par discage et dégagement manuel 4 jours en juin pendant 3 années.
	Pas de désherbage chimique Absence de fertilisation.
ı	Il n'y a pas d'arrosage des jeunes plants.
4	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
F	Suivi de l'itinéraire technique propre au essence Chêne. Cet itinéraire est présenté par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) en charge de l'agrément des documents de gestion durable. En fin d'exploitation, la parcelle sera replantée.
L	Le projet fera l'objet d'un Règlement Type de Gestion.
5	Suite à l'exploitation, un reboisement par plantation sera reconduit.
	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
,	Aucunes

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelle ZX5	7.4ha
Surface plantation	6.3ha

4.6 Loca	lisation d	lu projet
----------	------------	-----------

Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie : Lieu-dit : Le Desert
Localité : VERNANTES
Code postal : 4 9 3 9 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: - 0 · 0 0 , 6 2 " 9 Lat.: 4 7 · 3 7 , 7 4 " 7
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " "
Point de d'arrivée : Long. : ° ° " Lat. : ° " " "
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
Parcelle couverte par le PLU intercommunal DE LOIRE LONGUE Voir pièce jointe Fiche Urbanisme pour les zonages
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui □ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

	4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».				
5				de la zone d'implantation envisagée	
servi	ces instructeurs, et vous référer			r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de	
Le si				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.	
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?	
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V		
	En zone de montagne ?		V		
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V		
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V		
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	Le projet jouxte le PNR LOIRE ANJOU TOURAINE n°FR8000032	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		Des milieu probablement humide sont présent sur les bordures du projet selon http://sig.reseau-zones-humides.org/ Une bande enherbée est prévue sur le tour du projet donc aucune plantation sera faite sur lces zonages
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan		V	
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		✓	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?	V		Commune de Vernantes appartient à la Zone de Répartition des Eaux du Cénomanien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?		✓	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

In	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?		V	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Conversion d'un espace agricole en déprise, en espace forestier permettant de dynamiser l'économie locale.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	V		Incendie, tempête, grêle qui peuvent porter atteinte aux peuplements. Pour contrer cela et permettre la reconstitution, le peuplement sera couvert par une assurance.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		\	
	Est-il source de bruit ?		✓	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		✓	
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		V	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?		✓	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	sions	Engendre-t-il des effluents ?		V			
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		V			
	ne/Cadre ppulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V			
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V		Conversion d'un espace agricole en espace forestier. En forêt, intervention tous les 7 à 10 ans contrairement au milieu agricole où il y a des interventions plusieurs fois par an.		
	6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? □ Oui ☑ Non						
;	Si oui, décrivez lesquelles :						

	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de ure transfrontière ?
;	☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
rete l'env étuc	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).
	La circulation des engins lorsque le sol est trempée sera proscrit afin d'éviter les ornières et tassement. Le boisement sera mené de façon à limiter les risques de pollution de l'environnement, limitant ainsi les risques de dégradation des habitats naturels aux alentours du projet. Pas de recours au desherbage chimique, aucun pesticide ne sera utilisé. Arrêt d'entretien des interlignes au bout de 3-4 ans, lorsque la compétition n'est plus un danger pour la survie du peuplement.

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet mérite d'être dispensé d'évaluation environnementale car il ne va pas engendrer d'impact négatif sur l'environnement. Le projet créera une diversité écologique aux abords des terres agricoles. La plantation a un but environnemental car elle sera adaptée au futur climat, à l'économie pour la filière bois et dans le social pour le patrimoine du propriétaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	✓
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	V
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	14.11
1		
2		0
3		
4		
5		

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables 🗵

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus XI

Prénom Raymond

Qualité du signataire Propriétaire

A Vernantes

Fait le 8 8 1 1 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)